



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 11905

Texte de la question

M. Pascal Terrasse * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration qui menace le réseau de la Banque de France. En effet, après que son président a pris le soin d'informer les parlementaires de la nécessité de moderniser le réseau et d'améliorer les performances de cet organisme, ces derniers ont tout lieu de redouter la fermeture prochaine de certains établissements et la concentration de certains services. Pourtant, le compte de résultat de la Banque de France est à ce jour positif. Pourtant, le réseau de la Banque de France a été reconnu comme structurant pour l'aménagement du territoire. Aussi, comment accepter que la Banque de France s'engage dans ce type de restructuration préjudiciable pour la qualité du service rendu par ses agents, qu'il s'agisse du transport fiduciaire ou de la gestion des dossiers de surendettement des ménages, comme pour l'équilibre du territoire national ? Cette restructuration ne se justifie pas. En Ardèche, sur trois établissements actuellement opérationnels, combien sont voués à la fermeture ? Pour éviter une hémorragie prévisible, il lui demande de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise concernant l'organisation du réseau de la Banque de France qui pourrait être préjudiciable à la qualité et à l'intégrité même du service public ainsi qu'à l'équilibre des territoires de la République. Il lui demande au contraire de promouvoir et d'élargir le rôle de la Banque de France dont les agents souhaitent avant toute chose disposer des moyens d'assurer pleinement leur mission de service public.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11905

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 941

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725